

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
AMBASSADE HAUTE REPRESENTATION  
DE LA REPUBLIQUE GABONAISE PRES LE  
ROYAUME DU MAROC

SERVICE CULTUREL



N° -2020/AHRRGM/CAB-CMD/SC

NOTE A L'ATTENTION  
DES ETUDIANTS, STAGIAIRES ET RESIDENTS GABONNAIS  
SERVICE CULTUREL

NATURE DES DOCUMENTS A ETABLIR	DOCUMENTS A FOURNIR	HEURE DE DEPOT	HEURE DE RETRAIT
LEGALISATION	<p>1- Une Copie ou des copies du document à légaliser (joindre l'original) ; 2- Une copie de l'Attestation d'inscription ou copie de l'Attestation de scolarité de l'année en cours (joindre l'original) ou Copie du Passeport (1<sup>ère</sup> page + page visa avec numéro d'entrée) ou copie de la Carte Consulaire ; 3- Frais de dossier (10 Dhs la copie)</p>		
ATTESTATION D'AUTHENTIFICATION	<p>1- le Formulaire rempli ; 2- Une Copie du document à authentifier ; une copie du relevé de notes (joindre tous les originaux) ; 3- une Copie de l'Attestation d'inscription ou de scolarité de l'année en cours (joindre tous les originaux) ; Pour les diplômés gabonnais des établissements privés, joindre le Contrat de partenariat ou la convention avec l'Etat Gabonais ; 4- Frais de dossier (30 Dhs)</p>	De 9 h à 12 h 30 mn	De 14 h 30 mn à 16 h 30 mn
ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE	<p>1- le Formulaire rempli ; 2- Une Copie de l'Attestation d'inscription ou l'Attestation de scolarité de l'année en cours (joindre l'original) ; 3- Une Copie de l'Attestation d'inscription homologuée pour les établissements privés (joindre l'original) ; 4- Frais de dossier (20 Dhs)</p>		
	<p>1- le Formulaire rempli ; 2- l'Original du Diplôme certifié par les</p>		